PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE HUIT

Procès-verbal d'une session extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 04 novembre 2008** à 21 h 00, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 Montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Andrée Habel, district 1
Diane McCready, district 2
Alain Ouellette, district 3
François Boyer, district 4
Claude Boucher, district 5
Jean Dumais, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Roland Charbonneau, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.

RÉSOLUTION 543-11-08
OUVERTURE DE LA SESSION

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente session à 21h00.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 156 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1).

RÉSOLUTION 544-11-08
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour :

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par monsieur le conseiller Alain Ouellette et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT 594 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (350 000$) AFIN DE FINALISER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC PHELAN

Monsieur le conseiller Alain Ouellette donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement 594 décrétant un emprunt de trois cent cinquante mille dollars (350 000$) afin de finaliser les travaux d'aménagement du Parc Phelan;

Une copie du règlement est remise à tous les membres du conseil présents.

Une dispense de lecture est signifiée lors de l'adoption du règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION 545-11-08
CLÔTURE DE LA SESSION

À 21h07, l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par madame la conseillère Andrée Habel, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

DE LEVER la présente session.

_____	_____
Roland Charbonneau	Claude Panneton
Maire	Directeur général